



**Madame la Ministre Charlotte Parmentier-Lecocq**

Ministère déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap auprès de la Ministre du  
Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

Paris, le 19 juin 2025

Objet : Retard dans le versement des aides au poste en ESAT

Madame la Ministre,

Depuis 2019, d'importants retards nous sont signalés par les ESAT et les associations gestionnaires de nos réseaux respectifs concernant le versement des aides au poste. **Ces retards sont systématiques sur le premier trimestre et s'accompagnent de retards ponctuels tout au long de l'année.**

Nous avons mené une enquête interassociative, à laquelle plus de 350 ESAT ont répondu.

- **71%** des répondants sont concernés par des retards de versements au premier trimestre de chaque année. Pour 61% d'entre eux, la situation est fréquente. La quasi-intégralité des répondants a déjà connu une situation de ce type.
- Plus de la moitié des répondants a par ailleurs été affectée par des retards ponctuels, à d'autres périodes de l'année. La durée de ces retards s'étend parfois **jusqu'à plus de six mois.**

Ces retards représentent en moyenne 391 000 euros par établissement, pour un total de plus de 98 millions d'euros. Ils **affectent la capacité d'un grand nombre**

**d'établissements à rémunérer leurs travailleurs dans les délais**, retardent les projets et les investissements.

Nous sommes dans l'attente d'une régularisation rapide de la situation : le versement des aides au poste dues pour 2025, mais aussi la mise en œuvre d'une **stratégie permettant d'éviter à plus long terme que de tels retards ne se reproduisent**. Ils affectent directement les travailleurs et fragilisent les trésoreries des ESAT et associations, déjà durement affectées par l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie, le recours à l'intérim dans un contexte de pénurie de professionnels, ou encore le non-paiement du Ségur par certains départements.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

**Alain Raoul**, Président de Nexem



**Daniel Goldberg**, Président de l'Uniopss



**Jean-Louis Garcia**, Président de l'Apajh



**Luc Gateau**, Président de l'Unapei



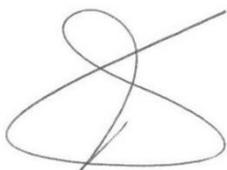
**Marie-Sophie Desaulle**, Présidente de la FEHAP



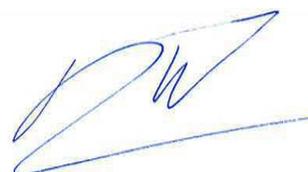
**Julien BLOT**, Président du GEPSO



**Nathalie Gyomlai**, Présidente d'ANDICAT Handicap



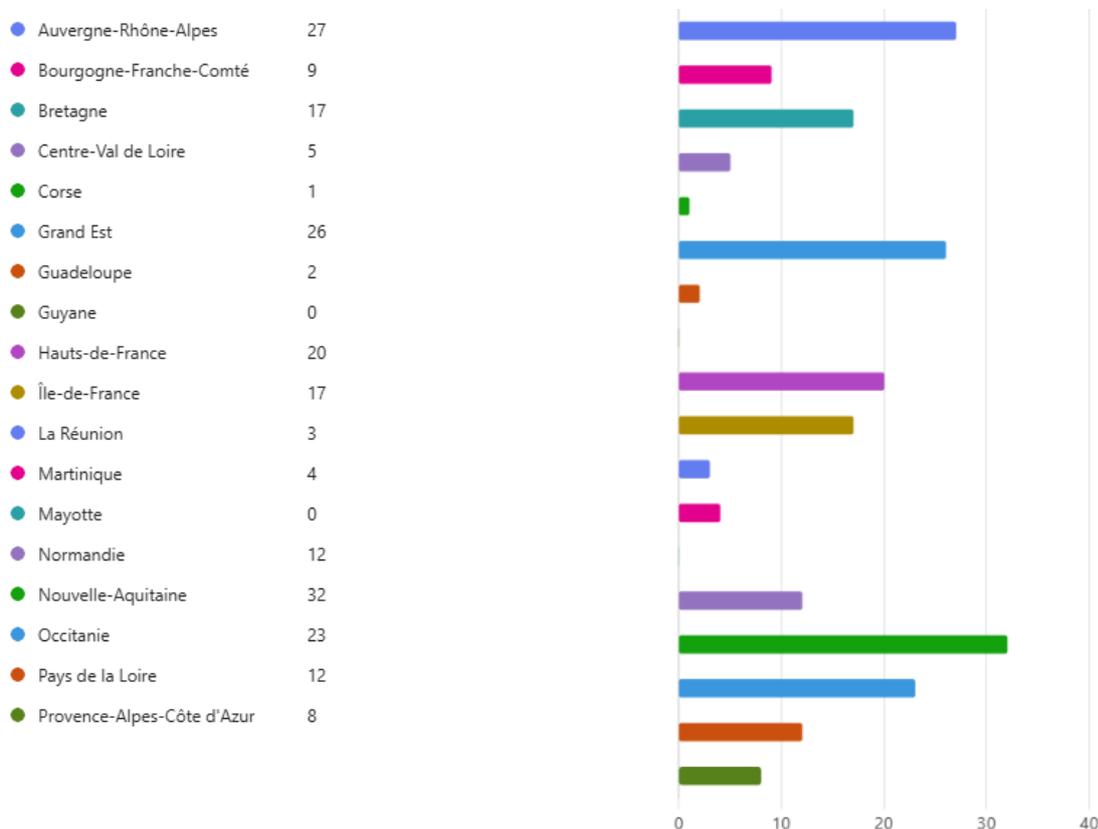
**Pascale Ribes**, Présidente d'APF France



## Annexe : Les principaux enseignements de l'enquête interassociative sur le retard dans le versement des aides au poste

### Les répondants

- 220 répondants
- Représentant 360 ESAT (et quelques EA)
- Tous les territoires sont concernés (hormis : Mayotte et Guyane)
- Régions les plus représentées (aussi les plus dotées en ESAT) : Nouvelle-Aquitaine, AURA, Grand-Est, Occitanie, Hauts-de-France



### Retard versement des aides au poste premier trimestre

- **71%** des répondants sont concernés. Pour **61%** d'entre eux, la situation est fréquente. Pour 5% d'entre eux seulement, c'est la première fois qu'ils font face à un retard.
- Pour **38%** des répondants, cette situation n'est toujours pas résolue à ce jour.
- Moyenne de **3 mois** de retard (versement début avril des aides au poste de janvier)
- En moyenne cela représente 391 000 euros par établissement pour un total de plus de presque **98 millions d'euros**.

## Retards en dehors du premier trimestre

- **50%** des répondants sont concernés. Pour 51% d'entre eux, la situation est fréquente. Pour 12% d'entre eux seulement, c'est la première fois qu'ils font face à un retard.
- Périodes concernées : très variables, s'étalant sur toute l'année. Pour un des répondants, pas de paiement depuis novembre 2024.
- Moyenne de **2,8 mois** de retard
- Montant : en raison d'un problème technique dans le questionnaire, échantillon trop faible pour être représentatif.

## Les démarches effectuées

- Dans **44%** des cas les ESAT ont effectué des démarches pour solutionner cette situation
- Auprès de : ASP dans l'ensemble cas. Plus rarement : ARS, députés, conseillers départementaux, préfetures, ministère, fédérations (Unapei / Andicat / URIOPSS).
- Les justifications apportées :
  - Quasi-totalité des répondants : problème de trésorerie, en attente des fonds du ministère,
  - Quelques réponses :
    - *« la réponse de l'ASP a été de nous conseiller de pas verser les aides au poste aux travailleurs en cas de retard »*,
    - *« l'ASP ne recevra désormais les crédits que trimestres par trimestres, voire mois par mois »*,
    - *« qu'il faudra être patients et que ce sera ainsi chaque année »*,
    - *« ça arrive »*
    - *« que c'était normal »*
  - Autres causes : problèmes informatiques
  - Bordereaux mal remplis ou envoyés trop tardivement.
  - *« De plus, pas de versement ASP lorsque la notification ESAT n'est pas actualisée. Or avec les problèmes de traitement de délais de certaines MDPH cela peut amener quelques difficultés. Réponse de l'ASP : ce n'est pas notre problème, dans ce cas-là ils doivent sortir de l'ESAT... »*

## Impacts pour les organisations

- **Non-versement des aides au poste**
- Difficultés de trésorerie importantes. La quasi-totalité des répondants a évoqué cette problématique. Les autres ont demandé une avance au siège de leur association gestionnaire.
- Agios

- Contraction de prêts afin de couvrir la période de retard (impact négatif sur la trésorerie en raison des intérêts à couvrir)
- Retard dans le paiement de cotisations sociales et mise en demeure de la sécurité sociale
- Difficulté de paiement des salaires ou retard dans le versement aboutissant à des tensions, un difficile dialogue social
- Retard dans le paiement des charges en général
- Surcharge de travail
- Délais de paiement fournisseur à la hausse, risque de ruptures de partenariats
- Reports d'investissements
- Risque psychosociaux (périodes de stress et d'angoisse)

### Remarques complémentaires

- Ces retards sont récurrents depuis 2019, et particulièrement importants en 2024
- Difficultés pour joindre des interlocuteurs / obtenir des réponses rapides
- *« C'est tous les ans la même chose sur le début d'année. Il faut que cette habitude cesse. »*
- *« Cette situation n'est plus tenable, dans un contexte déjà défavorable ! »*
- *« Nous ne pouvons faire aucune prévision de trésorerie ! »*
- *« Aucune communication des financeurs sur le sujet... »*
- **Blocages pour des sujets mineurs :**
  - *« L'ASP bloque systématiquement les bordereaux si la signature du bordereau est réalisée au stylo bleu. Certains blocages sont ridicules et donnent à penser que tout est prétexte à différer les paiements ».*
  - *« Parfois "un peu de gain de temps " en ne validant pas les bordereaux pour des centimes d'écart. »*
  - *« L'ASP peut bloquer les paiements pour les sujets mineurs : dates des signatures, indemnités journalières mal remontées etc, il est très important que ces informations soient à jour et correctes mais peut-être pas justifier de bloquer l'établissement en entier et le mettre en difficulté pour payer la rémunération des travailleurs »*
- *« En 2019, l'ESAT a obtenu et accepté, de l'ARS HDF un agrément supplémentaire de 3 places, portant l'agrément de 22 à 25 places. Depuis lors, nous n'avons jamais perçu les aides au poste au-delà des 22 places. L'ASP nous renvoie vers l'ARS. L'ARS HDF nous informe, lors de nos relances, que le sujet est aux mains des affaires financières, sans plus de commentaire. Le montant dû à ce jour approche les 60 k€ »*